



**26<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES  
DE L'UNION ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (UEAC)**

**COMMUNIQUE FINAL**

La vingt-sixième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale s'est tenue le 11 février 2014 à Libreville, sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Christophe AKAGHA MBA**, Ministre de l'Économie et de la Prospective de la République Gabonaise, Président en exercice dudit Conseil.

Ont pris part aux travaux, les Ministres ou Représentants des Etats membres ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Emmanuel NGANOU DJOUMESSI**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur **Samuel MVONDO AYOLO**, Ambassadeur du Cameroun au Gabon, Plénipotentiaire ;

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Toussaint KONGO-DOUDOU**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Francophonie ;
- Monsieur **Rémy YAKORO**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame **Florence LIMBIO**, Ministre du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale, chargé des Pôles du développement ;

**Pour la République du Congo :**

- Monsieur **Gilbert ONDONGO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances, du Plan, du Portefeuille Public et de l'Intégration ;
- Madame **Claudine MUNARI**, Ministre du Commerce et des Approvisionnements ;

**Pour la République Gabonaise :**

- Monsieur **Christophe AKAGHA MBA**, Ministre de l'Economie et de la Prospective ;
- Monsieur **Fidèle MENGUE ME ENGOUANG**, Ministre de la Santé ;
- Monsieur **Simon NTOUTOUME EMANE**, Ministre du Travail et de la Formation Professionnelle ;
- Monsieur **Marcelin AGAYA**, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et de la Prospective ;
- Monsieur **Dieudonné NZENGUE**, Ministre Délégué aux Affaires Etrangères, à la Francophonie et à l'Intégration Régionale ;
- Monsieur **Jean-Pierre OYIBA**, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur chargé de la Décentralisation et de la Sécurité ;

**Pour la République de Guinée Equatoriale :**

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'Etat à la Présidence, Chargé de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur **Conrado OKENVE NDOHO**, Ministre de l'Economie, de la Planification et des Investissements publics ;
- Monsieur **Eusebio EPICO PENDA**, Secrétaire d'Etat chargé du Contrôle Financier et du Patrimoine ;

**Pour la République du Tchad :**

- Monsieur **BEDOUMRA KORDJE**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame **DJIMASBEYE DJIMTEBAYE NDADE MANDAGUA**, Secrétaire d'Etat à l'Economie, au Plan et à la Coopération Internationale.

Le Président de la Commission de la CEMAC, Monsieur **Pierre MOUSSA**, rapportait les travaux.

Participaient également aux travaux :

*CAJ*

- le Gouverneur de la BEAC ;
- la Vice-Présidente de la Commission de la CEMAC ;
- les Commissaires de la Commission de la CEMAC ;
- le Représentant du Premier Président de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- le Président du Parlement Communautaire ;
- le Président de la BDEAC ;
- le Président de la COSUMAF.

Enfin, étaient présents à cette session les premiers Responsables des Institutions Spécialisées et des Agences d'Exécution de la Communauté ainsi que les membres du Comité Inter-Etats.

Le Conseil a été précédé, du 5 au 7 Février 2014, par les travaux préparatoires du Comité Inter-Etats.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par l'allocution du Président de la Commission et par le discours du Président en exercice du Conseil.

Après avoir adopté avec amendement son ordre du jour, le Conseil des Ministres a pris acte du compte rendu des travaux du Comité Inter-Etats. Il a adopté le procès-verbal de sa 25<sup>ème</sup> Session ordinaire tenue le 23 septembre 2013 à Libreville.

Au cours de leur session, les Ministres ont passé en revue l'état d'exécution des décisions des Chefs d'Etat.

**S'agissant de la libre circulation des personnes dans tout l'espace CEMAC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Conseil a réaffirmé l'application sans condition de la décision des Chefs d'Etat y relative. A cet effet, le Conseil s'est approprié les conclusions de la réunion *ad hoc* des Ministres en charge de la sécurité et de l'émi-immigration tenue à Libreville le 20 novembre 2013, en vue d'examiner les modalités de mise en œuvre de ladite décision. Il a adhéré au mode opératoire de l'application de la décision des Chefs d'Etat, articulé comme suit :**

- obtenir l'engagement de chaque partie prenante (Commission de la CEMAC et Etats) à exécuter les mesures qui lui incombent, dans

le cadre de la feuille de route consensuelle dans des délais convenables ;

- définir et transmettre à la Commission de la CEMAC, un chronogramme réaliste qui intègre les contraintes et pesanteurs liées à la mise en œuvre de la libre circulation, notamment en termes de maîtrise des paramètres internes, de consultation, information et sensibilisation des populations et de prise en charge des questions sécuritaires.

Enfin, le Conseil a exhorté les Etats qui pratiquent déjà la libre circulation, à poursuivre et renforcer ce processus d'intégration afin d'en tirer tous les bénéfices.

**En ce qui concerne la mise en place du Fonds « Train My Generation »** destiné à améliorer l'employabilité des jeunes de la zone CEMAC, le Conseil a pris connaissance du rapport d'étape du Groupe de Travail. Il a félicité la Commission et l'a encouragée à finaliser ce dossier, en préservant à la fois la recherche de :

- la cohérence avec le Programme Economique Régional et les Plans Nationaux de Développement ;
- l'articulation de cette initiative avec le Fonds Emergence et le Fonds de Développement de la Communauté (FODEC).

S'agissant des modalités de financement de ce Fonds, le Conseil a exhorté la Commission à s'y appesantir en tenant compte de la promesse de l'Union Européenne de participer à cette initiative dans le cadre du PIR 11<sup>ème</sup> FED.

**Sur la question de l'affectation des fonds en faveur de la CEEAC et du Gouvernement centrafricain en vue de la restauration et du renforcement de la Sécurité en République Centrafricaine**, le Conseil a encouragé les Etats à honorer leur engagement dans les meilleurs délais, compte tenu de la situation sécuritaire préoccupante en RCA. En particulier, le Conseil a invité les cinq (05) autres Etats membres à procéder à la libération de leurs quotes-parts du soutien financier de 5 milliards décidé au profit de la République Centrafricaine par les Chefs d'Etat de la CEMAC en juillet 2012, ce soutien ayant été débloqué par

prélèvement sur le Fonds Spécial d'Intégration destiné à financer les projets intégrateurs.

Poursuivant ses travaux, le Conseil s'est préoccupé de l'Application par le Cameroun de l'Accord de Partenariat Economique (APE) d'étape et ses conséquences sur le fonctionnement de l'Union douanière en zone CEMAC. Il a pris connaissance :

- de la menace que constitue la multiplicité des régimes d'accès au marché, au demeurant moins favorables ;
- de l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre 2014 qui marque la fin de l'application du Règlement 1528/07 relatif à l'accès au marché des pays ayant signé l'Accord d'étape ;
- du retard pris par la région dans la préparation interne des concertations régionales sur les APE, conditionnée par les financements européens.

Au terme des débats très constructifs sur la question, le Conseil des Ministres a recommandé aux Ministres en charge des négociations APE de se réunir très rapidement pour relancer les négociations et valider les mesures d'accompagnement de l'APE.

A cet effet, le Conseil a demandé aux Ministres sectoriels de mobiliser en urgence les moyens de financement autonomes et définir un programme d'actions permettant d'accélérer et conclure un Accord de Partenariat Economique régional complet pour préserver la coopération avec l'Union Européenne et les acquis du processus d'intégration.

En ce qui concerne la préparation du PIR 11<sup>ème</sup> FED Afrique Centrale et la situation de la coopération entre l'Union Européenne et la Guinée Equatoriale, après avoir observé leurs conséquences sur l'intégration régionale, le Conseil a recommandé à la Commission de la CEMAC de se rapprocher des Autorités de la Guinée Equatoriale pour initier un dialogue politique et poursuivre ledit dialogue avec la partie européenne, afin de rétablir une coopération bilatérale normale entre la République de Guinée Equatoriale et l'Union européenne.

Examinant le dossier concernant le 20<sup>ème</sup> Anniversaire de la CEMAC, le Conseil a marqué son accord pour le couplage de la célébration de cet

anniversaire avec l'octroi d'une aide humanitaire au profit du peuple Centrafricain.

Sur le plan réglementaire, les Ministres ont adopté l'**organigramme de l'Institut d'Economie et des Finances-Pôle Régional (IEF-Pôle Régional)**.

Le Conseil a également accordé un certain nombre d'**agrément de Commissionnaires et d'Experts en Douane, de Conseils fiscaux et des Professionnels de la Comptabilité**.

Le Conseil a pris acte de l'engagement de la Commission de convoquer sous huitaine un Comité d'origine à l'effet d'examiner les dix-neuf (19) dossiers d'agrément au Tarif Préférentiel Généralisé. A l'issue de cette rencontre, ces dossiers seront soumis à la signature du Président du Conseil des Ministres, selon la procédure d'urgence. Il a recommandé que le processus d'examen des dossiers d'agrément au Tarif Préférentiel Généralisé fasse l'objet d'un encadrement pertinent afin d'éviter des situations similaires.

Le Conseil a par la suite pris connaissance d'un certain nombre de notes d'informations.

**S'agissant de la situation sécuritaire en République Centrafricaine et ses conséquences sur le fonctionnement de la CEMAC**, le Conseil a pris acte de la Décision du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat, prise après concertation avec les autres Chefs d'Etat, en marge de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEEAC des 09 et 10 janvier 2014 à N'Djamena au TCHAD, de délocaliser provisoirement le Siège de la Commission de Bangui à Libreville. Toutefois, le Conseil a recommandé que les décisions des Autorités soient prises en conformité aux textes en vigueur.

**En matière de politique Economique**, après avoir été informé de la tenue prochaine de la Conférence Sous-Régionale sur l'intégration Economique en Afrique Centrale sur la base de l'étude réalisée par la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI), le Conseil a salué cette initiative et exhorté la Commission à tout mettre en œuvre pour atteindre les résultats escomptés, au travers d'une large diffusion de cette étude auprès de l'ensemble des Etats de la sous-région.

**En ce qui concerne l'étude des dispositifs d'achats publics en Zone Franc, le Conseil a exhorté la Commission à poursuivre ses travaux dans la perspective de l'adoption de Directives communautaires en la matière.**

**S'agissant de l'organisation de la coupe de football CEMAC et des autres évènements sportifs de la sous-région, les Ministres ont été informés des difficultés rencontrées pour l'organisation matérielle de ces importantes rencontres.**

**Ils ont approuvé la démarche de la Commission visant à la recherche de sponsoring, pour un meilleur arrimage de la coupe de football CEMAC aux standards internationaux en matière d'organisation des évènements sportifs d'envergure.**

**Par ailleurs, les Ministres ont marqué leur accord quant à la perspective d'institutionnalisation de la super coupe UEMOA/CEMAC.**

**Enfin, après avoir été informé du traitement subi par trois bateaux de pêche battant pavillon congolais arraisonnés en zone maritime des frontières de deux Etats de la CEMAC, les 7, 8 et 9 décembre 2013, le Conseil des Ministres a exhorté les Etats à privilégier le dialogue pour le règlement de tout litige aux frontières de la Communauté, à l'exclusion de l'utilisation de la force ou de l'activation de la justice nationale.**

**Au titre des Divers, le Conseil a noté la résolution de la Commission de la CEMAC à présenter au cours des prochaines sessions, l'évolution du dossier Air CEMAC, le point sur l'installation de la Cour de Justice et de la Cour des Comptes et l'état d'avancement des chantiers des audits et de la rationalisation des Institutions Spécialisées**

**Le Conseil a manifesté sa solidarité à l'égard de l'Etat centrafricain, au regard de la situation qui y prévaut actuellement. Il a salué la désignation d'un nouveau Président de la Transition et le réaménagement du Gouvernement consécutif à cette désignation.**

**Après avoir remercié les Etats de la CEMAC et la Communauté internationale toute entière pour les marques de solidarité pleinement agissantes en vue de la restauration de la paix dans ce pays frère, il a encouragé les nouvelles autorités centrafricaines à poursuivre leurs**

*AM*

efforts pour le retour progressif de la paix et de la stabilité en République Centrafricaine.

Au terme de ses travaux, le Conseil a remercié le Président de la République Gabonaise, le Gouvernement et le Peuple Gabonais pour l'accueil chaleureux et les grandes marques de délicates attentions dont les Ministres et leurs délégations ont fait l'objet pendant leur séjour à Libreville.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité et de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17 heures.

Libreville, le 11 février 2014

LE PRESIDENT



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christophe Akagha", is written over a horizontal line.

Christophe AKAGHA MBA